

Pour les VHRS, note d'information

Information importante – Équipes VHRS

Vous n'êtes pas licencié FFSA ? Vous pouvez tout de même participer au 1er Rallye VHRS du Boulonnais C.C. Desvres-Samer (22 et 23 août 2026) grâce au Titre de Participation (TP) Régional Régularité.

À nous transmettre

- ✓ Formulaire de demande de TP complété et signé
- ✓ Certificat médical conforme aux exigences de la FFSA
- ✓ Copie du permis de conduire (pilote)

Tarif

 Titre de Participation : 48 €

 Cotisation ASA : 10 €

 **Total : 58 €**

Le règlement est à effectuer à l'engagement.

Important

Afin de faciliter le traitement des demandes auprès de la FFSA, merci de nous envoyer votre dossier le plus tôt possible. N'attendez pas les derniers jours avant l'épreuve !

Pour toute question concernant le Titre de Participation ou les documents à fournir, n'hésitez pas à contacter l'organisation.